

*L'an deux mil quinze et le lundi sept septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.*

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. BAÏSSE, Mme ROUMÉGOUS, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : M. COMBES (représenté par M. BAÏSSE), Mme RÉGY (représentée par M. ROUQUIÉ).

Absents : Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

*Monsieur Christian ROUQUIÉ a été nommé secrétaire de séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2015, transmis par courriel, est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 – Décisions modificatives – budget général ;
- 2 – Vente des terrains de Barrusquet ;
- 3 – Questions diverses.

## **1 – Décisions modificatives :**

### **Budget général**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015, comme suit :

#### **a – n° 4-2015**

##### **CRÉDITS A OUVRIR**

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
23	2313	478	Construction	<b>25.000,00</b>
<b>TOTAL</b>				<b>25.000,00</b>

##### **CRÉDITS A RÉDUIRE**

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
23	2313	456	Don succession SOMPAYRAC	<b>- 25.000,00</b>
<b>TOTAL</b>				<b>- 25.000,00</b>

**b – n° 5-2015**

**CRÉDITS A OUVRIR**

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	2111	479	Acquisition terrain BIAU	5.000,00
21	211	479	Acquisition terrain BIAU	41.000,00
<b>TOTAL</b>				<b>46.000,00</b>

**CRÉDITS A RÉDUIRE**

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
23	2313	411	Réhabilitation Mairie	- 6.296,00
21	2111	473	Acquisitions terrains 2015	- 4.000,00
23	2315	473	Acquisitions terrains 2015	- 6.000,00
21	21318	476	Tour LE NAUTONNIER	-19.704,00
23	2313	468	Economies énergies 2015	- 10.000,00
<b>TOTAL</b>				<b>- 46.000,00</b>

*Monsieur le Maire fait remarquer que ces opérations comptables ont permis de ne pas faire appel à l'emprunt pour l'acquisition de ce terrain qui s'est révélée plus onéreuse que ce qui avait été prévu. Mais il a fallu pour cela économiser sur d'autres postes.*

**c – n° 6-2015**

**CRÉDITS A OUVRIR**

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
231	2313	480	Sécurisation structure du Moulin	30.000,00
<b>TOTAL</b>				<b>30.000,00</b>

**CRÉDITS A RÉDUIRE**

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
23	2313	456	Don succession SOMPAYRAC	-30.000,00
<b>TOTAL</b>				<b>-30.000,00</b>

*Monsieur le Maire précise que la rénovation du Moulin de Lafargue se scinde en deux investissements différents : l'un pour la partie « logement » qui n'ouvre pas droit à la récupération de la TVA et l'autre pour la partie « moulin » qui ouvre droit à la récupération de la TVA.*

*Monsieur Christian TESSEYRE fait remarquer que la réfection du sol du logement rentre dans ce dernier cas de figure puisque situé au-dessus du moulin, il en est le plafond.*

**d – n° 7-2015**

CRÉDITS A OUVRIR

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
231	2315	480	G.R. urgence voirie 2015	20.000,00
<b>TOTAL</b>				<b>20.000,00</b>

CRÉDITS A RÉDUIRE

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
23	2313	461	G.R. urgence voirie 2015	-20.000,00
<b>TOTAL</b>				<b>-20.000,00</b>

**e – n° 8-2015**

CRÉDITS A OUVRIR

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
231	2313	449	Mise en sécurité des jeux	4.000,00
<b>TOTAL</b>				<b>40.000,00</b>

CRÉDITS A RÉDUIRE

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	21318	459	G.R. bât. Communaux 2015	- 4.000,00
<b>TOTAL</b>				<b>- 4.000,00</b>

*S'agissant des aires de jeux, Monsieur le Maire précise que le contrôle de l'APAVE a révélé l'absence de signalétique notamment celle concernant l'interdiction d'accès aux animaux.*

**f – n° 9-2015**

COMPTES DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
042	6811		Dotations aux amortissements et provisions	1.030,00
011	60611		Eau et assainissement	2.611,00
<b>TOTAL</b>				<b>3.641,00</b>

COMPTES RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
002	002		Excédents antérieurs reportés	- 3.641,00
<b>TOTAL</b>				<b>- 3.641,00</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 tels que présentés par Monsieur le Maire.

## Budget annexe « Eau »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget annexe « Eau » de l'exercice 2015, comme suit :

### g – n° 1-2015

#### COMPTES DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
023	023		Virement à la section d'investissement	- 1.106,00
042	6811		Dot. aux amortis. desimmob. incorp. & corp...	1.106,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>

#### COMPTES RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
040	28188	OPFI	Autres immobilisations corporelles	1.106,00
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	- 1.106,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>

### h – n° 2-2015

#### COMPTES DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
023	023		Virement à la section d'investissement	1.245,00
040	13918	OPFI	Amortissement des subventions	1.245,00
<b>TOTAL</b>				<b>2.490,00</b>

#### COMPTES RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
042	777		Quote-part des subv. d'investissement	1.245,00
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	1.245,00
<b>TOTAL</b>				<b>2.490,00</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget annexe « Eau » de l'exercice 2015 tels que présenté par Monsieur le Maire.

## 2 – Vente de terrains à Barrusquet

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 29 avril 2015 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de la vente à Mme CARRERE et M. JAME de deux terrains à Barrusquet.

Il convient aujourd'hui d'y apporter un rectificatif et un complément, en ce sens que :

- la vente est consentie à la seule Mme Claudine CARRERE,
- que les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées DM 431 (1000 m<sup>2</sup>) – DM 433 (1089 m<sup>2</sup>) et DM 439 (79 m<sup>2</sup>).

Le tarif de 30 € H.T. le m<sup>2</sup> (non assujéti à la T.V.A.) approuvé le 29 avril 2015 reste inchangé.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente des parcelles cadastrées DM 431 – 433 et 439, situées à « Barrusquet », pour une contenance totale de 2168 m<sup>2</sup>, à Madame Claudine CARRERE,
- précise que la vente devra avoir lieu dans les six mois qui suivent la présente,
- renouvelle l'autorisation faite à Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette vente.

### **3 – Questions diverses**

#### ***a – Acquisition terrains BIAU***

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la délibération du 20 juillet 2015 approuvant l'acquisition des terrains BIAU il n'a pas été mandaté par le Conseil municipal pour signer les documents.*

*Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à l'acquisition des terrains BIAU.*

#### **b – Prise en charge de transports scolaires année 2014-2015**

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal en charge du dossier, informe l'Assemblée que la Mairie a été récemment destinataire d'une facture relative à la prise en charge de vingt transports scolaires, dans le cadre des diverses activités des écoles du territoire (déplacements à la piscine, cross du collège, animations de fin d'année à la salle polyvalente, ...), pour la période du 4 septembre 2014 au 3 juillet 2015, pour un montant total de 2.957,00 € T.T.C.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge de la facture relative aux transports scolaires pour la période du 4 septembre 2014 au 3 juillet 2015 pour un montant de 2.957,00 € T.T.C. (deux mille neuf cent cinquante-sept euros zéro centime).

#### **c – de Prise en charge d'une mission complémentaire entreprise AG DIAG**

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal en charge du dossier, rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 26 janvier 2015 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de retenir Société AG DIAG pour la réalisation du « dossier amiante technique » et le « diagnostic amiante avant travaux » à l'école de la Sigourre, dans le cadre du programme d'économies d'énergie et de mise aux normes des bâtiments communaux, pour un montant de 600,00 € H.T.

Il convient aujourd'hui de prendre en charge une mission complémentaire relative aux prélèvements et analyses supplémentaires rendus nécessaires par la conformation du site et qui ne pouvaient pas être prévus dans la commande initiale, pour un montant de 400,00 T.T.C. (3 prélèvements X 50 € pour le dossier technique amiante et 5 prélèvements X 50 € pour le diagnostic amiante avant travaux).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- décide la prise en charge de la mission complémentaire de la Société AG DIAG, pour un montant de 400,00 € T.T.C.,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à la section Investissement - article 2313 du budget général de l'exercice 2015, programme n° 463 « économies d'énergie et mise aux normes des bâtiments communaux ».

*Monsieur Christian BAÏSSE précise que les travaux d'isolation sont terminés et qu'il reste juste la pose de quelques chenaux qui sera réalisée ce mercredi.*

#### **d – Accueil de réfugiés**

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été contacté cet après-midi même par les services de la Préfecture concernant la capacité d'accueil de la Commune en faveur des réfugiés. Cette question avait d'ailleurs été débattue lors de la réunion du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est déroulée ce matin à 11 heures. Monsieur le Maire a proposé la mise à disposition d'un gîte pour accueillir une famille.*

*Monsieur Christian ROUQUIÉ demande si cet accueil concerne l'hébergement seul ou s'il implique aussi de faire vivre cette famille. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a été question que de l'hébergement pour une durée indéterminée.*

*Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, précise qu'accueillir des migrants est un choix politique et économique. Ces familles ne représenteront pas pour la commune un danger plus important que certaines populations des bordures des grandes villes. La question de la capacité d'hébergement a été posée à toutes les communes du Tarn, et il est plus judicieux d'accepter une situation proposée plutôt qu'imposée. Monsieur Christian TESSEYRE estime nécessaire d'en savoir un peu plus sur les conditions de cet accueil. Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ précise que tout migrant touche 343 € par mois dans le cadre de l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente). Monsieur le Maire ajoute qu'il s'est positionné pour l'accueil d'une famille de cinq personnes, ce qui correspond à la capacité d'accueil du gîte.*

#### **e – Animations**

*Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ informe le Conseil municipal qu'en raison de la tenue du 1<sup>er</sup> tour des élections régionales, le Salon du Livre et le Marché de l'Avent, initialement prévus le dimanche 6 décembre, ont été avancés au dimanche 15 novembre. Certains auteurs sont déjà retenus à cette date, mais Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ ne désespère pas de pouvoir rassembler 30 à 35 auteurs. Il se propose d'aller à la recherche de nouveaux auteurs pour cette date inhabituelle.*

*Madame Françoise MAURIE précise que le Marché de l'Avent deviendra, cette année le « marché automnal des artisans et des créateurs. Il n'y aura donc pas d'animations de Noël. En compensation, elles seront organisées le 20 décembre à destination des enfants de la Commune.*

*Monsieur le Maire estime nécessaire de bien communiquer sur cette nouvelle date. Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ lui répond que des contacts ont déjà été pris avec la presse. Il en profite pour informer l'Assemblée que dès demain, un article paraîtra dans la Dépêche du Midi pour annoncer la tenue, le 12 septembre prochain, du 2<sup>ème</sup> Forum des*

*Associations. L'annonce en sera aussi faite dans l'édition du 10 septembre du Journal d'Ici et dans celle du 11 septembre du Tarn Libre.*

*Madame Sophie ALIBERT, Conseillère municipale en charge du Forum des Associations confirme que l'organisation a été finalisée et que tout sera mis en place le samedi matin.*

*Madame Marie-Claude ROBERT fait part à l'Assemblée de la tenue, le 12 septembre au matin, du concours de pouliches et poulinières de races lourdes. 25 chevaux sont inscrits, c'est plus que l'an passé et dû, selon elle, à la suppression du concours de Valence d'Albi dont la Municipalité a souhaité faire des économies. Monsieur le Maire souligne la volonté de la Commune de maintenir le concours des chevaux et trouve judicieux de le jumeler au Forum des Associations. Madame Marie-Claude ROBERT précise que des détenteurs de calèche devraient être présents et assurer des promenades, y compris l'après-midi, créant ainsi une animation supplémentaire pour le Forum. Monsieur le Maire annonce la projection d'un film, sous forme de mini séries ayant pour thème l'accessibilité des personnes handicapées, à 15 h 30 au Planetarium.*

#### **f – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (2015-2018)**

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance – Jeunesse, informe l'Assemblée que le contrat Enfance-Jeunesse co-signé avec la CAF du Tarn et la MSA est échu depuis le 31 décembre 2014.

Afin de maintenir l'engagement financier de la Commune en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, il est nécessaire de le renouveler.

Dans cette perspective, il est proposé de :

- solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse pour une durée de 4 ans (2015-2018),
- maintenir les services existants pendant la durée du contrat,
- accompagner les actions nouvelles retenues au vu des critères d'éligibilité fixés dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Une réflexion partenariale a été engagée au niveau local pour établir un diagnostic territorial et élaborer de manière concertée un projet éducatif de territoire qui réponde aux besoins des enfants et des jeunes, aux attentes des familles dans le contexte socio-économique actuel.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, approuve le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **g – Antenne de Montredon du Conservatoire de Musique et de Danse**

*Madame Virginie BERNOU informe le Conseil municipal qu'il n'y aura ni classe de piano ni d'éveil musical sur l'antenne de Montredon du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, par manque d'inscriptions. Par contre la chorale pourrait peut être intervenir dans le cadre des NAP (nouvelles activités péri scolaires). Les conditions sont à finaliser.*

*Monsieur le Maire précise que le Conservatoire a perdu d'énormes subventions notamment de la Ville de Castres et de la Région. En conséquence, beaucoup de contrats de musiciens professeurs ne seront pas renouvelés. Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ souligne que devant le constat de gestion de cette structure, nombre de communes ont décidé de réduire leurs subventions.*

#### ***h – Problème de stationnement***

*Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère municipale, fait part de doléances qu'elle a reçues relatives au stationnement route de Réalmont. En effet, les nouveaux propriétaires de deux maisons se sont plaints de ne pas pouvoir se garer devant chez eux parce que le personnel de la bibliothèque occupait les places. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du domaine public et que dès lors que rien n'interdit le stationnement il est autorisé. Ceci étant, il est tout à fait possible de faire un courrier au personnel de la bibliothèque pour lui demander de bien vouloir se garer sur le Foirail, libérant ainsi des places pour les riverains. Monsieur le Maire précise que le problème de stationnement est récurrent dans toutes les rues du village. Jusqu'à maintenant, il était fait appel au sens civique de la population mais devant certaines dérives, il sera peut-être nécessaire de recourir à la répression.*

#### ***i – Futur parking avenue des Drs Lavergne***

*Madame Marie-Claude ROBERT, évoquant les travaux qui ont débuté avenue des Drs Lavergne pour la réalisation d'un parking, demande si la subvention du Conseil départemental est acquise. Monsieur le Maire lui répond que oui, la notification en a été faite mais que c'est tout récent : 30 % du montant des travaux dans le cadre des amendes de police. Devant les questions que soulèvent ces travaux, Monsieur le Maire précise qu'il s'est engagé à réunir les riverains pour les informer du mieux possible.*

*Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 35.*



**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015**

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
TESSEYRE Christian	
MAURIE Françoise	
PATTE de DUFOURCQ Dominique	
BERNOU Virginie	
COMBELLES Jean-François	
ROBERT Marie-Claude	
MARTINEZ Jean	
ASSÉMAT Gilberte	
BAÏSSE Christian	
SALVAYRE Maddy	Absente
ROUMÉGOUS Bénédicte	
COMBES Didier (représenté par M. BAÏSSE)	
HUET Claude	
BRU Jean-Marie	
ALIBERT Sophie	
ROUQUIÉ Christian	
RÉGY Marie-Laure (représentée par M. ROUQUIÉ)	
AUGÉ Bernard	Absent